

et en rendre témoignage à la Compagnie. Mon but en présentant ces épiceries telles qu'on les recueille sur les arbres, mais trop vieilles pour être semées, était uniquement de prouver à la Compagnie qu'on pouvait avoir des graines de vraie épicerie malgré les précautions des Hollandois dans les Molucques ; ce qui prouve en effet sans réplique la possibilité de l'exécution de mon projet contre le Sr Duvelaër qui le traitait de chimérique.

Je remis encore au Conseil une petite caisse qui contenait un plant de muscadier, le seul qui me restait des onze plants que j'avais embarqués à Timor, avec une noix germée. Je présentai en même tems une description du plant. Le Conseil confronta l'une avec l'autre, il examina la noix avec son germe, il reconnut la justesse de la description et la réalité du germe sortant de la noix, il reconnut également les noix muscades dans leurs cocques et les geroffles murs que j'avais présentés pour être les graines de vraies épiceries telles que je les disais être. Enfin il fut dressé un procès-verbal qui atteste la vérité que j'avance.

Comme je n'étais que trop convaincu de la mauvaise volonté du Sr Aublet qui ne faisait plus un mystère de la mission secrète qu'il avait reçue des ennemis de mon projet, je voulus le mettre à une dernière épreuve. Je priai le Gouverneur de vouloir bien faire assister le dit Sr Aublet à l'examen des graines et plant d'épicerie que je présentais au Conseil et au procès-verbal qui devait attester le résultat de cet examen. Il fut appelé et parut aussitôt. Il convint avec le Conseil de la justesse de la description : mais se rappelant avec embarras ce qu'il devait à ses derniers bienfaiteurs, il déclara qu'il regardait